

MAIRIE
DE

SAINT-PAUL-ET-VALMALLE

34570

Affiché le 12/10/18

CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 10 OCTOBRE 2018**COMPTE RENDU**

L'an deux mille dix-huit, le mercredi dix octobre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/10/2018

Présents : Mme ANDRZEJEWSKI Marie-Pierre, M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. CANCHY Eric, M. GARCIA François, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, Mme LANDES Caroline, M. MAVIGNER Jean-François, M. ROUQUET Alain, Mme SAUTEREAU Chantal, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : Mme ALBAS Christelle, M. ALEMANY Fabien, M. CONSTANS Frédéric ;

Monsieur le Maire signale un pouvoir de Mme ALBAS Christelle à Mme SAUTEREAU Chantal,
Mme YAHIAOUI Aïcha a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose de passer au vote des questions inscrites à l'ordre du jour.

1/ Programme patrimoine/voirie 2018 : Travaux de réfection de voirie du chemin de l'ancienne voie ferrée (phase 2) :

- Désignation de l'entreprise titulaire du marché ;
- Autorisation au Maire de signer le marché de travaux ;

M. BERTOLINI, rappelle à l'Assemblée le projet de travaux de réfection de voirie du chemin de l'ancienne voie ferrée approuvé par le Conseil municipal en séance du 30/05/2018, qui consiste à réaliser un revêtement sur 300 mètres en continuité des travaux réalisés l'an dernier. Il explique que dans le cadre de ce marché une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises de travaux publics.

M. GARCIA, indique que trois entreprises ont répondu dans les délais impartis. Il ajoute que les propositions ont été étudiées par la Commission d'Appels d'Offres en date du 10/10/2018, et donne lecture des offres comme suit :

- ROUVIER T.P. (LODEVE)	:	24.240,00 € TTC
- BONNET T.P (JUVIGNAC)	:	25.452,00 € TTC
- TPSO (LEZIGNAN)	:	34.800,00 € TTC

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le choix de l'entreprise.

M. GELY, indique à l'Assemblée qu'il souhaite s'abstenir sur le vote de cette question.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins une abstention,

DESIGNE : l'entreprise ROUVIER T.P. (Lodève), titulaire du marché de travaux précité.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer les pièces constitutives du marché de travaux avec l'entreprise ROUVIER T.P. pour un montant retenu de 24.240,00 € TTC.

DIT : que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits sur le compte 2151 de la section d'investissement du budget primitif 2018.

2/ Travaux d'aménagement d'une nouvelle aire de jeux :

- **Désignation des entreprises titulaires des marchés ;**
- **Autorisation au Maire de signer les marchés ;**

M. BERTOLINI, rappelle à l'Assemblée le projet d'aménagement d'une nouvelle aire de jeux pour enfants à proximité du terrain multisports. Il indique qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises de travaux publics et de sociétés spécialisées dans l'aménagement d'aires de jeux.

Mme GELLY, explique que plusieurs propositions ont été réceptionnées et étudiées par la Commission d'Appels d'Offres en date du 10/10/2018, qui a retenu l'offre de l'entreprise ROUVIER (LODEVE) pour un montant de 8.484,00 € HT soit 10.180,80 € TTC pour les travaux de terrassement et d'aménagement (fourniture et pose d'une clôture incluse), et la société KOMPAN (DAMMARIE LES LYS) pour un montant de 20.100,00 € HT soit 24.120,00 € TTC pour la fourniture et la pose des jeux.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le choix de ces entreprises.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE : l'entreprise ROUVIER (LODEVE), titulaire du marché de travaux pour le terrassement et l'aménagement de la future aire de jeux (fourniture et pose d'une clôture incluse) pour un coût de 8.484,00 € HT soit 10.180,80 € TTC.

DESIGNE : la société KOMPAN (DAMMARIE LES LYS) titulaire du marché pour la fourniture et la pose des jeux pour un montant de 20.100,00 € HT soit 24.120,00 € TTC.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer les pièces constitutives des marchés précités pour un coût total de l'opération de 34.300,80 € TTC,

DIT : que les crédits nécessaires à l'ensemble de cette opération sont prévus au Budget Primitif 2018 sur le compte 2158.

3/ Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30



Fait à St Paul et Valmalle, le 11/10/2018

Le Maire,

Jean-Pierre BERTOLINI



AFFICHÉ LE 4/10/18

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MM. les membres du Conseil Municipal sont convoqués dans la salle de la Mairie, pour la réunion qui aura lieu le **MERCREDI 10 OCTOBRE 2018, à 19h00.**

ORDRE DU JOUR :

1/ Programme patrimoine/voirie 2018 : Travaux de réfection de voirie du chemin de l'ancienne voie ferrée (phase 2) :

- Désignation de l'entreprise titulaire du marché ;
- Autorisation au Maire de signer le marché de travaux ;

2/ Travaux d'aménagement d'une nouvelle aire de jeux :

- Désignation des entreprises titulaires des marchés ;
- Autorisation au Maire de signer les marchés ;

3/ Questions diverses.

A St Paul et Valmalle, le 4/10/2018

Le Maire,

Jean-Pierre BERTOLINI





POUVOIR

Je soussigné(e), Christelle AUBAS

donne pouvoir à Chantal SAURETTE

de me représenter à la Réunion du Conseil Municipal

convoqué(e) pour le ... 10/10/2018

de prendre part à toutes délibérations,

émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel cette Réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à St Paul et Valmalle, le 09/10/2018

Porter à la main "Bon pour Pouvoir" et signer

"Bon pour Pouvoir"